

## PHOTOS, VIDEOS, ENREGISTREMENTS – DROIT À L'IMAGE ANNEE SCOLAIRE 2019 /2020

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'activités pédagogiques, ou dans le but de réaliser des présentations des différents enseignements proposés au sein de l'établissement, les professeurs peuvent être amenés à filmer ou photographier votre enfant lors de leurs cours ou lors de séjours et de voyages. Comme nous en fait obligation la loi, afin de garantir le respect du droit à l'image, nous ne pouvons diffuser ces documents sans votre accord préalable. Ainsi, je vous demande de bien vouloir compléter le formulaire d'autorisation ci-dessous.



Nous soussignés, M. et Mme

(père, mère, responsable légal)

de l'élève, Nom :

Prénom :

scolarisé en classe de :

Autorisons le Proviseur du lycée Jean-Baptiste Poquelin à utiliser les images (photos ou films) de notre enfant, prises au cours des activités scolaires, dans le cadre :

- ✓ **D'un journal des lycéens ou de l'établissement,**
- ✓ **De compte rendu de voyages ou séjours,**
- ✓ **D'une publication sur le site internet de l'établissement,**
- ✓ **Ou pour tout autre document à caractère informatif concernant l'établissement.**

N'autorisons pas cette utilisation.

**NB :** Si pour des raisons qui nous appartiennent, nous souhaitons modifier notre avis quant à cette autorisation, nous notons devoir en formuler expressément la demande par écrit au proviseur de l'établissement.

Fait à

le / / 20

Signatures :